



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation
de l'agriculture et de la forêt**

Affaire suivie par :
Nicolas LECOEUR
Chef du Service Régional de la Forêt et du Bois
Tél : 05.87.79.84.85
Mél : nicolas.lecoeur@agriculture.gouv.fr

Limoges, le 31/01/2025

NOTE TECHNIQUE

Objet : Analyse de la disponibilité et de l'utilisation de la ressource pin maritime en Nouvelle-Aquitaine

Mise à jour avec EAB 2023 et OCRE 2019-2023

1) Données disponibles

- Résultats de l'Inventaire Forestier National mis en œuvre par l'IGN pour le compte de l'État : données de surfaces, volumes, production biologique,... issues de campagnes d'inventaires annuelles et de traitement statistique des résultats. Disponibilité grand public sur le site OCRE.

- Résultats de l'Enquête Annuelle de Branche menée annuellement par les services du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire : volumes récoltés et volumes transformés par essence, par type de produit et avec des localisations géographiques (jusqu'au département). Disponibilité grand public sur le site AGRESTE.

Ces deux premières données sont les plus robustes statistiquement et avec les protocoles d'études les plus poussés. Elles sont souvent utilisées dans les études qui seront citées ci-dessous.

Les études ci-dessous apportent des précisions sur certains secteurs et dans certains contextes.

- Etude de la QUALification SPAtialisée de la Ressource en pin maritime (QUASPARE) pilotée par le Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest : visualisation de la dynamique des peuplements de pin maritime depuis 2015 sur les sylvoécorégions « Landes de Gascogne », « Dunes atlantiques » et « Bazadais, Double et Landais ».

- Etude de l'état des peuplements et disponibilité en pin maritime en 2040 par l'institut technologique FCBA – document 2023-2024.

- Enquête de la Fédération des Industries du Bois de Nouvelle-Aquitaine (FIBNA) sur les consommations des entreprises de transformation du bois du secteur et perspectives à 2040.

Il apparaît nécessaire, et c'est le but de cette note, de replacer toutes ces données les unes par rapport aux autres et d'apporter l'éclairage le plus complet possible sur la disponibilité et l'utilisation de la ressource pin maritime en Nouvelle-Aquitaine avec les éléments connus en 2024.

Précisions géographiques : la ressource pin maritime est très majoritairement localisée dans les sylvoécorégions « Landes de Gascogne », « Dunes atlantiques » et « Bazadais, Double et Landais » (SER F21, F22 et F23) qui constituent le triangle des Landes de Gascogne. Cette précision géographique n'est pas disponible dans tous les résultats. Certains peuvent être disponibles sur des départements voir uniquement à une échelle régionale. L'échelle géographique sera toujours précisée et les différentes échelles comparées lorsque cela sera possible.

Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt Nouvelle-Aquitaine

Siège : Immeuble le Pastel – 22. rue des Pénitents Blancs – CS 13916
-87039 LIMOGES CEDEX 1 - Tél : 05 56 00 42 00
Site Bordeaux : 51 rue Kiéser - CS 31387 - 33077 BORDEAUX CEDEX
Site Poitiers : 15 rue Arthur Ranc - CS 40537 - 86020 POITIERS CEDEX
Site internet : <http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/> 1/6

2) Analyse des données

2.1 Données officielles – Inventaire Forestier National et Enquêtes Annuelles de Branche

2.1.1 Données de l’Inventaire Forestier National – campagnes 2019 à 2023 (pour précision statistique)

Surface de peuplements avec essence principale pin maritime

Une essence principale est déterminée sur chaque point d’inventaire en forêt de production inventoriée effectivement boisée. S’il y a des arbres recensables sur la placette de 25 m de rayon et donc un couvert recensable sur la placette d’inventaire, l’essence principale est celle des arbres recensables dont les individus réunis ont le plus fort taux de couvert libre relatif. On appelle recensable toute tige de circonférence supérieure à 23,5 cm à 1,30 mètre.

S’il n’y a pas d’arbres recensables sur la placette de 25 m de rayon, l’essence principale est celle dont le taux de couvert libre relatif est le plus élevé dans la strate non recensable, c’est-à-dire sur la placette de 15 m de rayon. L’importance absolue de l’essence principale sur une placette peut être très variable, forte s’il y a peu d’essences, faible si elles sont nombreuses.

Nouvelle-Aquitaine : 800 000 Ha (+/- 35 000 Ha) Ex-région Aquitaine : 756 000 Ha (+/- 34 000 Ha) SER F21, 22 et 23 : 757 000 Ha (+/- 35 000 Ha)

Volume de bois pin maritime

L’IGN intègre dans son calcul de volume les arbres des forêts de production dont le diamètre est supérieur à 7,5 cm à 1,30 mètre. Pour ces arbres, le volume pris en compte comprend le tronc du sol jusqu’à une découpe fin bout de 7 cm appelé également « volume bois fort ». Il n’inclut qu’une branche maîtresse. Il inclut l’écorce.

Nouvelle-Aquitaine : 101,9 millions de m3 (+/- 9,2 millions) Ex-région Aquitaine : 94,3 millions de m3 (+/- 8,9 millions) SER F21, 22 et 23 : 90,2 millions de m3 (+/- 9,0 millions)
--

Production biologique en pin maritime

La production brute annuelle correspond à l’augmentation moyenne du volume de bois sur écorce en un an. Elle correspond à la somme de l’accroissement et du recrutement annuel. Elle est calculée sur la période de cinq ans précédant l’année du sondage. Elle s’exprime en mètres cubes par an.

L’accroissement annuel du volume correspond à :

- l’accroissement des arbres recensables, c’est-à-dire le gain moyen annuel en volume des arbres recensables ;
- l’accroissement de volume, que les arbres coupés et les arbres chablis depuis moins de 5 ans, ont apporté au peuplement alors qu’ils étaient encore vivants.

Le recrutement annuel correspond au gain moyen de volume des arbres qui ont franchi le seuil de recensabilité au cours de la période de cinq ans définie ci-dessus.

Nouvelle-Aquitaine : 7,62 millions de m3 par an (+/- 574 milles m3) Ex-région Aquitaine : 7,16 millions de m3 par an (+/- 559 milles m3) SER F21, 22 et 23 : 7,12 millions de m3 par an (+/- 575 milles m3)

Bilan des flux en pin maritime

Le bilan des flux est égal à la production biologique moins les prélèvements et la mortalité.

Nouvelle-Aquitaine : 1,79 millions de m3 par an (+/- 1,08 millions de m3) Ex-région Aquitaine : 1,57 millions de m3 par an (+/- 1,07 millions de m3) SER F21, 22 et 23 : 1,79 millions de m3 par an (+/- 1,07 millions de m3)

Les intervalles de confiance sont importants mais les chiffres sont statistiquement significatifs. La disponibilité en pin maritime est croissante mais il faut rester prudent sur les volumes correspondants.

2.1.2 Données de l'Enquête Annuelle de Branche (EAB)

L'enquête annuelle de branche réalisée tous les ans par les services de l'Etat permet d'identifier **les volumes récoltés en Nouvelle-Aquitaine** quelques soit leur destination finale sauf en cas d'exploitation directe par une entreprise étrangère.

BO : Bois d'Oeuvre – BI : Bois d'Industrie – BE : Bois Energie

2021 :

BO P.M : 2 598 000 m³ (exploité à 97% par des entreprises localisées en Nouvelle-Aquitaine)

BI P.M : 2 365 000 m³ (exploité à 92% par des entreprises localisées en Nouvelle-Aquitaine)

BE P.M : estimé à 500 000 m³ (BE sur les départements 17, 33, 40 et 47)

Export (surtout vers l'Espagne) : 100 000 m³ sans savoir qui a réalisé les exploitations (double comptage possible si entreprises françaises)

Soit un volume de 5 560 000 m³ maximum (mais sans doute plus prêt de 5 460 000 m³).

2022

BO P.M : 2 697 000 m³ (exploité à 97% par des entreprises localisées en Nouvelle-Aquitaine)

BI P.M : 2 784 000 m³ (exploité à 93% par des entreprises localisées en Nouvelle-Aquitaine)

BE P.M : estimé à 500 000 m³ (BE sur les départements 17, 33, 40 et 47)

Export (surtout vers l'Espagne) : 110 000 m³ sans savoir qui a réalisé les exploitations (double comptage possible si entreprises française)

Soit un volume de 6 090 000 m³ maximum (mais sans doute plus prêt de 5 980 000 m³).

2023

BO P.M : 2 408 000 m³

BI P.M : 3 007 000 m³

BE P.M : estimé à 550 000 m³ (BE sur les départements 17, 33, 40 et 47)

Export (surtout vers l'Espagne) : 120 000 m³ sans savoir qui a réalisé les exploitations (double comptage possible si entreprises française)

Soit un volume de 6 085 000 m³ maximum (mais sans doute plus prêt de 5 965 000 m³).

2.1.3 Conclusion sur données officielles

En comparant les données de l'EAB avec les données régionales de l'IGN, on constate, en 2021, 2022 et 2023, que les prélèvements maximums sont inférieurs à la production biologique annoncée par l'IGN (2 millions de m³ en dessous pour 2021 et 1,5 million pour 2022 et 2023), ce qui est confirmé par le flux positif annuel de 1,8 millions de m³ même si ce chiffre a un intervalle de confiance élevé.

Ces résultats pourraient être tempérés par les difficultés de mobilisation des bois (pentes, accès, non gestion,...). Mais ces éléments ont une influence très limitée pour le pin maritime dans le contexte de la Nouvelle-Aquitaine : forêt majoritairement plantée, en plaine et avec des accès communs à la DFCI.

2.2 Etudes ou données complémentaires – résultats et comparaison avec les données officielles

2.2.1 Etude QUASPARÉ

La zone d'étude porte sur les sylvoécotérrions « Landes de Gascogne », « Dunes atlantiques » et « Bazadais, Double et Landais ». Les surfaces considérées sont potentiellement en pin maritime suite à des analyses de la BDForêt (cartographie de l'IGN) et de l'observatoire de la reconstitution.

Le masque d'étude de QUASPARÉ est de 902 646 Ha en 2021 mais une partie de ces surfaces n'est pas en pin maritime. Il y a un peu plus de 160 000 Ha avec des hauteurs nulles qui peuvent être en attente de plantation ou autre chose.

Ceci est donc bien cohérent avec la surface en pin maritime officielle du secteur qui est de l'ordre de 758 000 Ha ($\pm$ 35 000 Ha) selon les données IGN.

Les prédictions de volume de l'étude annoncent un volume total de pin maritime disponible en 2021 de 114,6 millions de m³ ($\pm$ 2,2) en volume total aérien sur les sylvoécotérrions étudiées.

C'est un volume aérien total ce qui est différent du volume bois fort de l'IGN (voir paragraphe 2.1.1).

Pour faire la transposition, nous utilisons les chiffres du KIT IGN fournis pour le PRFB en 2016 : pour le pin maritime, le volume bois fort = 0,75 x le volume aérien total.

En conséquence, l'étude QUASPARE annonce un volume de bois fort de 86 millions de m³ (± 2) sur le secteur considéré à comparer avec les 84,6 (± 8,7) de l'IGN.

En outre, l'étude QUASPARE permet une spatialisation de ces données ressource avec des cartes permettant de visualiser les variations de volume sur l'ensemble du massif

Conclusion : l'étude QUASPARE, avec des résultats spécifiques notamment sur les hauteurs, les propriétés et les gros bois qui constituent une masse d'informations complémentaires sur l'évolution des peuplements, est bien cohérente avec les données globales de disponibilité en volume en pin maritime : de l'ordre de 86 millions de m³ en volume bois fort sur le secteur concerné (ou 114 millions de m³ en volume aérien total).

2.2.2 Etude FCBA 2023/2024

Cette étude porte sur les départements de l'ex-région Aquitaine. Elle étudie la disponibilité annuelle en pin maritime en fonction des peuplements en place et de simulations d'itinéraires sylvicoles. Elle prolonge des études après tempête de 2012 et 2016 (actualisée 2018).

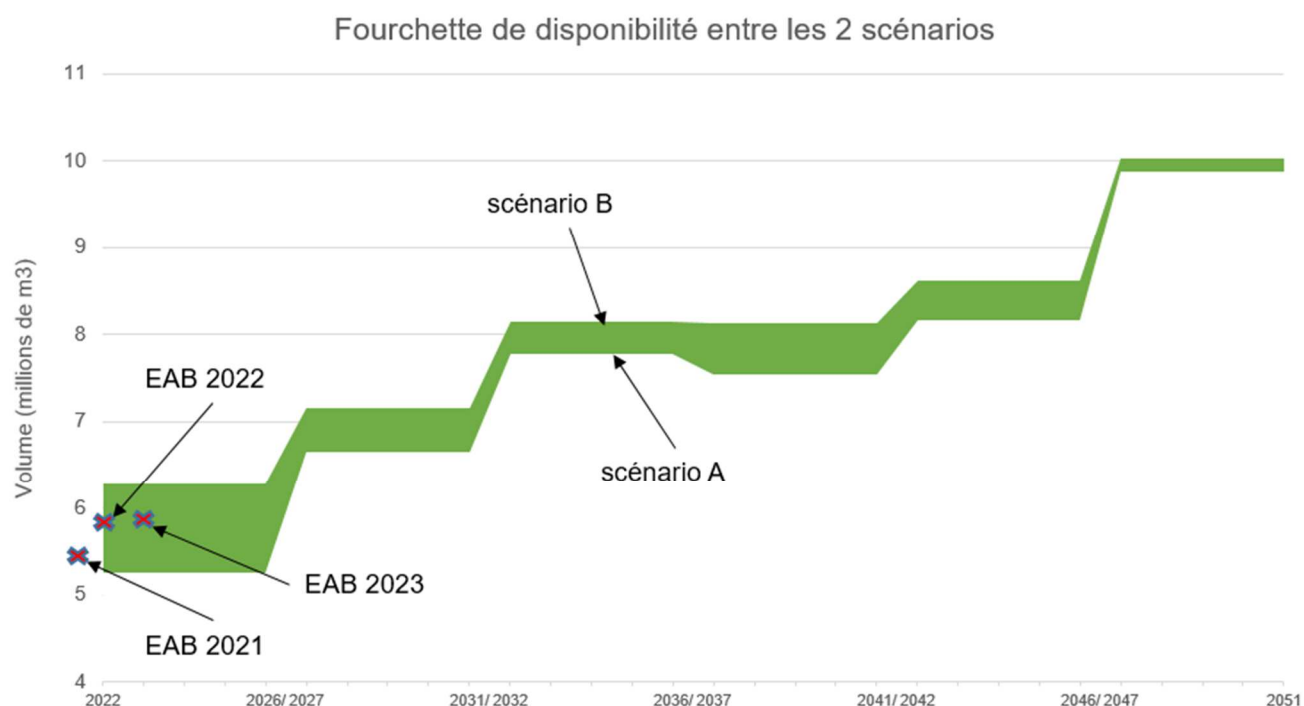
Deux scénarios de de sylviculture sont utilisés, voir les descriptions dans l'étude.

Elle donne les résultats suivants : en millions de m³ disponibles annuellement sur l'ex-Aquitaine

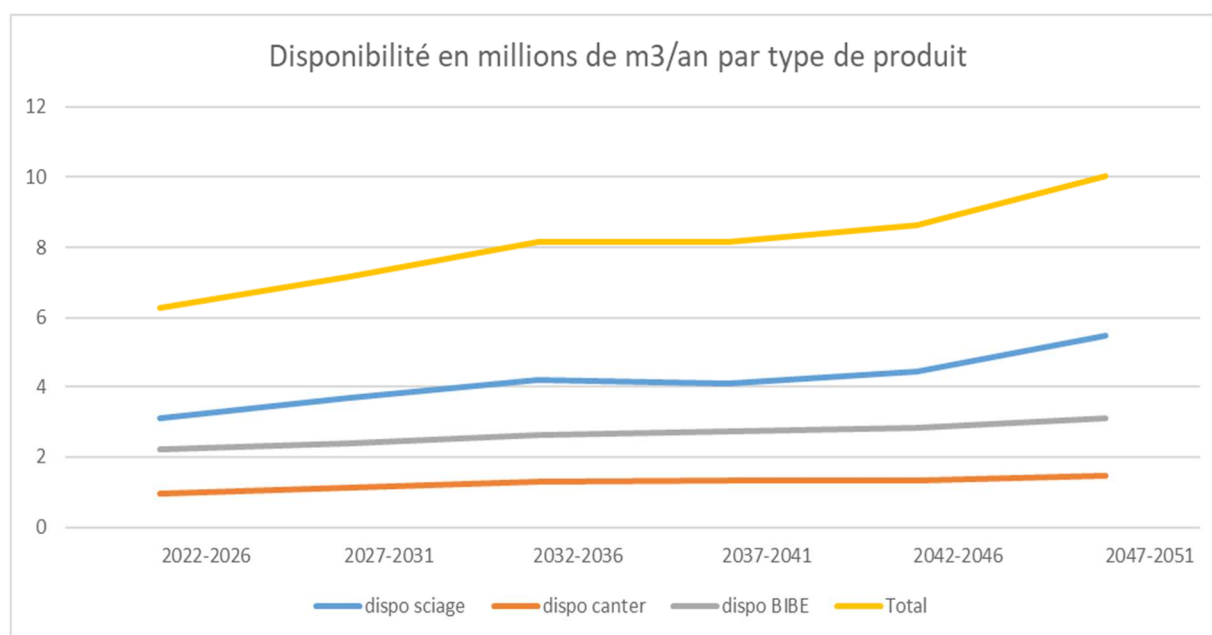
Scénario	2022-2026	2027-2031	2032-2036	2037-2041	2042-2046	2047-2051
Scénario A (anciennes études)	5,25	6,66	7,78	7,55	8,16	9,89
Scénario B (évolutions 2024)	6,28	7,16	8,15	8,14	8,62	10,02

Le scénario B est considéré comme plus proche de la réalité par rapport aux évolutions des matériels forestiers de reproduction (VF2 – VF3) et de la sylviculture correspondante actuellement appliquée.

Le graphique ci-dessous indique la fourchette de disponibilité entre le scénario ancien qui peut être considéré comme très prudent, notamment sur toutes les plantations après tempêtes, et le scénario évolué qui n'est pas encore suivi sur toutes les surfaces. Il positionne aussi les consommations maximales 2021, 2022 et 2023 de ***l'EAB sur l'ex-Aquitaine*** (5,36 Mm³ en 2021, 5,82 Mm³ en 2022 et 5,86 Mm³ en 2023) pour comparaison.



L'étude a aussi permis d'identifier l'utilisation potentielle de ces bois avec des classes « sciage Bois d'Oeuvre », « sciage Canter » et « Bois d'industrie/Bois énergie » (BIBE), ***toujours sur l'ex-Aquitaine.***



Considérant que l'ex-aquitaine représente 94 % de la production biologique en pin maritime de la région Nouvelle-Aquitaine (tableau de l'IGN dans le paragraphe 2.1.1), on peut extrapoler ces chiffres à l'ensemble de la région.

volume disponible scénario B (millions m³/an)	2022-2026	2027-2031	2032-2036	2037-2041	2042-2046	2047-2051
dispo sciage	3,31	3,90	4,47	4,35	4,73	5,80
dispo canter	1,00	1,18	1,39	1,41	1,43	1,57
dispo BIBE	2,37	2,53	2,81	2,89	3,00	3,29
Total	6,68	7,62	8,67	8,66	9,16	10,66

Conclusion : le FCBA identifie une forte augmentation de la ressource disponible dans les 10 prochaines années avant une stabilisation entre 8,5 et 9 millions de m³ par an sur un massif équilibré. Ce niveau d'équilibre pourrait varier si le changement climatique a un impact significatif sur la croissance des bois et/ou si les améliorations génétiques ou la sylviculture font encore des progrès notables et/ou si la surface forestière en pin maritime diminue ou augmente sensiblement (crises tempête, incendie,... ou campagne de reboisement majeure).

3) Conclusions générales

En 2022 et 2023, on avait **sur l'ensemble de la région** une disponibilité comprise entre 5,6 millions de m³ (FCBA scénario A extrapolé à l'ensemble de la Région) et 6,7 millions de m³ (FCBA scénario B extrapolé à l'ensemble de la Région). Et dans une année porteuse au niveau des marchés du bois il y a eu 6,09 millions de m³ récoltés au maximum en Nouvelle-Aquitaine. Si on considère le scénario B comme la limite haute de prélèvement, il existe encore un potentiel de 600 000 m³ (volume qui a été capitalisé). Mais du fait d'un prélèvement supérieur au scénario A, il convient de suivre très précisément l'évolution des disponibilités et des prélèvements.

Attention, la période 2032-2041 constituant un plateau même si elle semble suivi d'une nouvelle hausse, et dans une logique industrielle, il est nécessaire de ne pas dépasser **une consommation totale maximale de 8 500 000 m³ à partir de 2032** (le scénario B sera alors adapté à la quasi totalité des surfaces).

En conséquence, il convient de bien suivre tous les dossiers déposés par de nouveaux projets pour ne pas dépasser ces possibilités au risque de créer des problèmes d'accès à la ressource.

A l'inverse, limiter les nouveaux projets permettant d'atteindre une consommation optimale de cette ressource constituerait un frein en terme de débouchés pour mettre en œuvre la sylviculture actuellement préconisée.

Ces conclusions sur la disponibilité ne tiennent pas compte du besoin de matériel d'exploitation pour mobiliser ces volumes mais l'État met en œuvre actuellement des dispositifs d'aide pour les exploitants forestiers (France 2030 puis France Nation Verte) et soutien la formation dans ce domaine.

Et, comme cité en conclusion du paragraphe 2.2.2, ces disponibilités pourraient varier si le changement climatique avait un impact significatif sur la croissance des bois et/ou si les améliorations génétiques ou la sylviculture faisaient encore des progrès notables et/ou si la surface forestière en pin maritime diminuait ou augmentait sensiblement (crises tempête, incendie, sanitaire... ou campagne de reboisement majeure).